



MAIRIE DE BOUEE

COMPTE RENDU

DU 19 MARS 2018

| | | | |
|--------------------------------|--|--|--------------------------|
| Séance | | | CONSEIL MUNICIPAL |
| Date - Heure | | | 19/03/2018 à 20H |
| Lieu | | | MAIRIE |
| Session | | | PUBLIQUE |
| Référence | | | CM-CR-2018-02 |
| Présents | Jean-Paul NICOLAS Marie-Odile VANNERAUD Alain MONNIE Louis AMIAUD Evelyne RENOUS Jean-Pierre BIORET | André LEBORGNE Chantal SURGET Catherine RAFFIN Séverine LABARRE | |
| Absent(s) excusé(s) | | | |
| Absent(s) | Mme Josée CRUSSON – Mr Jérôme GUICHARD | | |
| Procuration(s) | Monsieur Frédéric PINEAU à Jean-Paul NICOLAS Madame Dominique GEHELE à Jean-Paul NICOLAS | | |
| Secrétaire de séance | Madame VANNERAUD Marie-Odile | | |
| Début de la séance | 20H00 | | |
| Fin de la séance | 22h30 | | |
| Conseillers en exercice | 14 | | |
| Conseillers présents | 10 | | |
| Conseillers votants | 12 | | |

Date de la convocation du Conseil municipal : 14 mars 2018

Date d'affichage : 14 mars 2018

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil-municipal en date du 19 mars 2018, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le 21 mars 2018 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 14 mars 2018, nous, Jean-Paul NICOLAS, Maire de BOUEE, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le lundi 19 mars 2018 à 20H00, en salle du conseil municipal

PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal de BOUEE, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le LUNDI 19 mars 2018, sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Maire.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 23 JANVIER 2018.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Odile VANNERAUD, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

PROJETS DE DELIBERATIONS

| RAPPORTEUR | N° | INTITULE | VOTE DE LA DELIBERATION | | |
|-----------------------|----------|--|---|--------|---------------|
| Marie-Odile VANNERAUD | 20180301 | APPROBATION DU COMPTE de gestion budget annexe assainissement 2017 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 9 3 | |
| Marie-Odile VANNERAUD | 20180302 | Approbation du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 9 3 | |
| Marie-Odile VANNERAUD | 20180303 | Vote de l'Affectation du résultat 2017 – budget annexe assainissement | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 9 3 | |
| Marie-Odile VANNERAUD | 20180304 | APPROBATION DU COMPTE de gestion budget Principal 2017 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 9 3 | |
| Marie-Odile VANNERAUD | 20180305 | Approbation du compte administratif 2017 du budget principal | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 9 3 | |
| Marie-Odile VANNERAUD | 20180306 | Vote de l'Affectation du résultat 2017 – budget Principal | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 9 3 | |
| Jean-Paul NICOLAS | 20180307 | Vote des taxes communales 2018 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 | A l'unanimité |
| Alain MONNIE | 20180308 | Vote des tarifs municipaux 2018 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 | A l'unanimité |
| Evelyne RENOUS | 20180309 | Vote des subventions aux associations pour 2018 | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 | A l'unanimité |
| Jean-Paul | 20180310 | Fonds de solidarité | Pour Contre | 12 | A l'unanimité |

| | | | | | |
|----------------------|----------|-------------------------|---|----|---------------|
| NICOLAS | | logement 2018 | Abstention Ne prend pas part au vote | | |
| Jean-Paul NICOLAS | 20180311 | Gardiennage de l'église | Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote | 12 | A l'unanimité |

1) Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – budget annexe assainissement

Cf délibération ci-dessous. Les élus approuvent le compte de gestion 2017 – budget annexe assainissement

2) Objet : Approbation du compte administratif 2017 – budget annexe assainissement

Cf délibération ci-dessous. Les élus approuvent le compte administratif 2017- budget annexe assainissement

3) Objet : Approbation de l'affectation du résultat 2017 – budget annexe assainissement

Cf délibération ci-dessous. Les élus approuvent l'affectation du résultat 2017- budget annexe assainissement

4) Objet : Approbation du compte de gestion 2017- Budget principal

Cf délibération ci-dessous. Les élus approuvent le compte de gestion 2017- budget principal

5) Objet : Approbation du compte administratif 2017 – budget Principal

Cf délibération ci-dessous. Les élus approuvent le compte administratif 2017- budget principal

6) Objet : Approbation de l'affectation du résultat 2017 – budget Principal

Cf délibération ci-dessous. Les élus approuvent l'affectation du résultat 2017- budget principal

7) Objet : Vote des taxes communales 2018

Monsieur le Maire rappelle le montant perçu au titre des taxes directes locales pour 2017, soit 208306€. Il fait part des finances de la commune, des projets d'investissements en cours et de l'effort fiscal attendu de la commune pour bénéficier des dotations de l'Etat. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré décident d'augmenter le taux de référence de la taxe d'habitation ainsi que de la taxe foncière bâti de 5%, passant ainsi respectivement de 15.08% à 15.83% et 17.88% à 18.77% ; Le taux de la taxe foncière non bâti qui n'a pas été augmentée depuis de nombreuses années le sera quant à elle de 2%, passant ainsi de 26.21% à 26.73% ; Le produit correspondant pour 2018 serait donc de 224179€ .

8) Objet : Vote des tarifs municipaux 2018

Monsieur MONNIE présente aux élus le tableau des tarifs municipaux 2017 et propose les augmentations vues en commission Finances selon le tableau ci-joint.

Les élus valident ces augmentations à l'exception des TAP qui ne seront pas augmentés pour 2018.

Cf. délibération ci-jointe

9) Objet : Vote des subventions aux associations

Madame RENOUS présente aux élus le tableau des montants de subventions accordées aux associations en 2017 et fait part des associations retenues par la commission finances qui pourraient bénéficier d'une subvention pour 2018. Les élus valident la proposition de la commission finances tel que défini dans la délibération ci-jointe.

10) Objet : Appel de fonds 2018 pour le fonds de solidarité pour le logement

Monsieur NICOLAS rappelle le dispositif du « fonds de solidarité logement » à destination des plus précaires, qui subissent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne. Le département a fait part du bilan des aides accordées aux habitants de la commune de Bouée en 2017 et demande de reconduire la dotation au FSL dans les mêmes proportions que 2017 soit 150€ ;

Les élus décident de reconduire cette dotation au FSL pour un montant de 150€ ;

11) Objet : Indemnités de gardiennage de l'église pour 2017 et 2018

Monsieur NICOLAS rappelle que la commune verse une indemnité de gardiennage de l'église à Mme RETAILLAUD qui s'est élevée en 2016 à 235€ ; Cette indemnité n'a pas été versée pour 2017.

Les élus décident d'augmenter pour 2017 cette indemnité et de porter le montant à 240€.

En ce qui concerne 2018 ils décident de porter ce montant à 245€ ;

Cf . Délibération ci-jointe.

12) Objet : Projet de réhabilitation de l'école

Monsieur NICOLAS rappelle la dernière réunion avec le maître d'œuvre qui a proposé l'esquisse en phase APS. Mme LABARRE fait part des réflexions de la Directrice qui ont été soumises au maître d'œuvre qui va retravailler les plans en ce sens.

Monsieur NICOLAS rappelle le discours de Mme la sous-préfète qui demandait à le rencontrer pour aborder le dossier de demande de subvention à l'Etat dans le cadre du DSIL 2018 fléché « grandes priorités ».

Monsieur Nicolas explique qu'il va être très difficile d'obtenir toutes les subventions escomptées pour ce dossier. Les banques ont été contactées, un rendez-vous est prévu le mercredi 21 mars. Donc affaire à suivre.

13) Objet : Questions diverses

- Cérémonie du 08 mai : celle-ci aura lieu le 13 mai. Rassemblement prévu à 10H15 et départ pour le monument aux morts à 10H30.
- La communauté de Communes Estuaire et Sillon engage l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Ce plan devra être révisé tous les 6 ans.
- Prochaine réunion de conseil municipal : le 09 avril à 20H
- Prochaine réunion « finances » le 04 avril à 18H30
-

Fin de la réunion du conseil à 22h30

DELIBERATIONS ANNEXEES

1) DCM 2018-03-01 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 –BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif « Assainissement » de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part

1) DCM 2018-03-02 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 –BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

| Dépenses émises | Recettes perçues |
|-----------------|------------------|
| 58 169.19€ | 81 732.99€ |

Soit un excédent d'investissement de 23 563.80 €

Section d'Exploitation

| Dépenses émises | Recettes perçues |
|-----------------|------------------|
| 57 620.82 € | 90 156.89 € |

Soit un excédent d'exploitation de 32 536.07 €

En Section d'EXPLOITATION :

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Résultat de l'exercice : | 32 536.07 € |
| Résultat antérieur (002) : | - 2 939 .45 € |
| RESULTAT CUMULE : | 29 596.62 € (002) |

En INVESTISSEMENT :

| | |
|----------------------------|--------------------------|
| Résultat de l'exercice : | 23 563.80 € |
| Résultat antérieur (001) : | 17 241.13 € |
| RESULTAT CUMULE : | 40 804.93 € (001) |

2) DCM 2018-03-03 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017-BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu les résultats du compte administratif 2017,

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 15 000.00 €

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 14 596.62 €

001 - Report en section d'investissement : 40 804.93 €

1) DCM 2018-03-04 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 –BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur NICOLAS Jean-Paul, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été justifiées,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni d'observation, ni de réserve de sa part.

1) DCM 2018-03-05 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 –BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

| Dépenses émises | Recettes perçues |
|-----------------|------------------|
| 590 164.71€ | 245 303.02€ |

Soit un déficit d'investissement de 344 861.69€

Section de Fonctionnement

| Dépenses émises | Recettes perçues |
|-----------------|------------------|
| 585 064.99€ | 721 562.55€ |

Soit un excédent de fonctionnement de 136 497.56€

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice : 136 497.56 €

Résultat antérieur (002) : 250 000.00 €

RESULTAT CUMULE : 386 497.56 € (002)

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice : - 344 861.69 €

Restes à réaliser : 38 623.70 €

Résultat antérieur (001) : 306 311.26 €

RESULTAT CUMULE : 73.27 € (001)

3) DCM 2018-03-06 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017-BUDGET COMMUNE

Vu les résultats du compte administratif 2017,

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et donc le besoin de financement dégagé ci-dessus.

Le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 180 000,00 €

1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 206 497.56 €

001 - Report en section d'investissement : 73.27 €

1) DCM 2018-03-07 VOTE DES TAXES COMMUNALES 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des bases d'imposition prévisionnelles 2018 à savoir :

- **Taxe d'habitation : 704 000**
- **Taxe sur le foncier bâti : 406 800**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 136 100**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décident :

- 1) D'augmenter les taux de taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti de 5%, passant respectivement de :
 - 15.08% à 15.83% pour la taxe d'habitation
 - 17.88% à 18.77% pour la taxe foncière bâti
- 2) D'augmenter le taux de taxe foncière bâti qui passe de 26.21% à 26.73%

Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à **224 179 €**

1) DCM 2018-03-08 VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des tarifs municipaux pour l'année 2018 comme ci-dessous :

| Objet | Taux votés pour 2018 |
|---|---|
| Photocopies | |
| • A4 | 0,20 |
| • A3 | 0,30 |
| Cantine | |
| • Enfant | 3,60 |
| • Adulte | 4.45 |
| Périscolaire (1/4 heure) | |
| • QF < 300..... | 0.40 |
| • QF 300/600..... | 0.50 |
| • QF 600/800..... | 0.61 |
| • QF 800/1000..... | 0.72 |
| • QF > 1000..... | 0.78 |
| TAP (/mois) | 6.00 |
| Location de salles | |
| • Cautions | 500 et 160 |
| <i>*Habitants de Bouée :</i> | |
| • vin d'honneur..... | 70 |
| • animation à but lucratif..... | 110 |
| • location aux particuliers - 1 jour..... | 140 |
| • location aux particuliers - 2 jours | 255 |
| • sépulture (3h maxi) | GRATUIT |
| <i>*Habitants hors Bouée :</i> | |
| • vin d'honneur..... | 315 |
| • animation à but lucratif..... | 525 |
| • location aux particuliers - 1 jour..... | 630 |
| • location aux particuliers - 2 jours | 1200 |
| Droit de place (/mois) (de 1 à 4 stationnements/mois)..... | 20 |
| Taxe abri de jardin et pigeonnier | 2% |
| Assainissement : raccordement au tout-à-l'égout | |
| • La Pennais 1, 2 et 3..... | Permis déposé à compter du 06 MARS 2018 : 2300€ |
| • La Pennais 4 et autre..... | |
| Eau : Part collectivité | |
| • Prime fixe par an..... | 50 |
| • Part proportionnelle par m3 | 0.90 |
| Cimetière : | |
| • Columbarium ou Caverne 15 ans | 400 |
| • Columbarium ou Caverne 30 ans | 500 |
| • Concession 15 ans | 120 |
| • Concession 30 ans | 200 |

1) DCM 2018-03-09 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'octroyer des subventions aux associations comme ci-dessous :

| Associations | Subventions 2018 |
|---|-------------------------|
| A.D.M.R | 1 500€ |
| Association des donneurs de Sang | 50 € |
| Bouée Tennis de Table | 500 € |
| Choréd'elles | 200 € |
| Bouée travaux manuels | 75 € |
| L'Olympique Pétanque Bouésienne | 200 € |
| UNC Cordemais | 80 € |
| UNC Savenay | 80 € |
| Jeunes Sapeurs Pompiers Savenay | 200 € |
| Comité des fêtes de Bouée | 300 € |
| Vie Libre | 50 € |
| Les Restos du Coeur | 100 € |
| Société de chasse de Bouée | 300 € |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers de Savenay | 100 € |
| La Chapelle de Rohars | 500€ |
| USEP | 325 |
| Accueil fraternel en loire et sillon | 100 |
| Bouée amicale laïque | 300 |
| Divers | 500 |
| TOTAL | 5460€ |

1) DCM 2018-03-10 FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2018

Monsieur Le Maire fait part de l'appel de fonds 2018 concernant le fonds de solidarité logement (FSL).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de participer à hauteur de 150€ pour l'année 2018.

2) DCM 2018-03-11 INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR 2017 et 2018

Monsieur le Maire rappelle, conformément à la circulaire ministérielle n° OC/INT/A/87/00006/C, que la commune a la possibilité de revaloriser l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église communale.

Dès lors, pour l'année 2017 ainsi que pour l'année 2018, l'indemnité ainsi versée à Mme RETAILLAUD Viviane qui réside dans la commune pourrait être revalorisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De porter à 240€ l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour 2017

De porter à 245€ l'indemnité de gardiennage de l'église communale pour 2018

-----&&&-----